



Transfert non médicalisé d'un blessé "grave"

Par **LizLemon**, le **12/06/2012** à **17:17**

Bonjour,
Le 25 mai mon frère motard a été percuté par une automobiliste qui lui a coupé la route. Le SMUR disponible le plus proche à ce moment là était le SMUR Belge (nous sommes frontaliers). Mon frère a donc été amené dans un hôpital belge pour les premiers soins. Ayant perdu la motricité de ses jambes et l'hôpital belge n'étant pas en mesure de le prendre en charge il a ensuite été transféré dans un hôpital français. C'est là qu'intervient le problème. Il était blessé médullaire de quelques heures et l'hôpital belge l'a transféré vers la France avec deux simples ambulanciers (aucunes compétences médicales). Je suis infirmière et absolument révoltée de cela. L'hôpital a clairement mis sa vie en danger et ses blessures ont pu être aggravées par ce transport "simple". Je voudrai déposer une plainte mais j'ignore comment la formuler, est ce une négligence ? Une mise en danger ? Pouvez vous m'orienter ?
Merci.